

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 août 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.582**

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 26 novembre dernier, visant à obtenir toutes les communications, rapports écrits (incluant notamment tous les rapports d'inspection), analyses, expertises et à tout autre écrit du ministère de la Santé et des Services sociaux en lien avec les « visites de vigie » réalisées dans les CHSLD à partir du mois de mars 2020.

Vous trouverez ci-joint le seul document recensé répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Pour votre information, les échanges avec les établissements concernant les visites de vigie en 2020 et 2021 se faisaient verbalement.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont pour  
Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1